

Monnaie pleine: des espoirs vains

Pourquoi il serait plus sûr de réformer le système financier par petits pas mesurés plutôt que par un bond téméraire

Jörg Baumberger et
Rudolf Walser

«avenir – points de vue» présente des analyses, positions et suggestions pour l'avenir de la Suisse. Des faits et des arguments d'Avenir Suisse – indépendant, mais pas neutre – pour une économie de marché et une société libérale.

En bref

L'idée de monnaie pleine considère que le problème central des crises financières réside dans la création de monnaie par les banques. Elle plaide pour la suppression des comptes de virement dans le bilan de ces dernières. -2

Dans un système de monnaie pleine, les transactions financières s'effectueraient grâce à des comptes séparés des autres opérations et entièrement couverts par la monnaie de la banque centrale. -3

Une telle réforme nécessiterait une transformation gigantesque de l'architecture financière à un jour donné et aurait pour conséquence une réduction drastique des services d'intermédiation du système bancaire. -4

La transformation du système comporterait des risques considérables, qui pourraient déboucher sur un état transitoire permanent. -6

Le système financier actuel a ses faiblesses. Cependant, il serait plus sûr de procéder à une série de réformes maîtrisables plutôt qu'à une réforme totale, dont l'issue serait incertaine. -7

1. 1. Une solution aux banques peu sûres?

Idée des années 1930

– Henry C. Simons voulait améliorer le capitalisme

– L'idée vient figurer à l'agenda politique suisse

Critique du système

– Des bilans de banque vulnérables

Banque universelle type

1.1 Le plan de Chicago et ses dérivés

Les crises donnent presque automatiquement naissance à toutes les propositions de réforme possibles et imaginables (même si ceux qui les formulent ne réfléchissent pas toujours mûrement à leurs implications). Il n'est pas étonnant que, dans le cadre des débats actuels, des propositions radicales pour un nouvel ordre monétaire résistant aux crises fassent leur apparition (Bischofberger/Walser 2013). En particulier, l'idée de monnaie pleine occupe le devant de la scène. Elle s'inscrit dans la droite (et longue) ligne des projets qui veulent non pas dépasser le capitalisme mais laisser enfin ses vertus agir de façon pleinement fonctionnelle. Ainsi, Henry C. Simons, l'un des pères du plan de Chicago originel des années 1930 et professeur, notamment, de Milton Friedman, ne cherchait nullement à être sarcastique lorsqu'il a intitulé son ouvrage sur ses projets de réforme «Economic Policy for a Free Society» et l'article central de ce recueil «A Positive Program for Laissez-faire: Some Proposals for a Liberal Economic Policy» (Simons 1946).

Une série de propositions connexes ont dérivé du plan de Chicago, connues sous différents noms: «100% money», «100% banking», «positive money», «narrow banking» ou «limited purpose banking (LPB)». C'est en Suisse, avec «l'initiative monnaie pleine», que, pour la première fois au monde, l'idée figure sérieusement à un agenda politique.

1.2 Critique du système financier actuel

Inspirées de l'école de Chicago, les critiques adressées à l'architecture monétaire et financière actuelle ont principalement trait à la structure du bilan des banques universelles. Celle-ci se caractérise généralement par:

- d'importants fonds d'actifs financiers,
- un grand nombre de dettes, dont la plupart sont des créances à courte échéance et en partie transactionnelles,
- très peu de réserves en liquidités sous forme de monnaie de la banque centrale,
- des fonds propres restreints.

Bilan d'une banque universelle

Actif	Passif
Liquidités (dépôts auprès de la banque centrale)	Dettes à vue ou monnaie scripturale (avec un droit d'option qui permet au créancier de retirer son dû dans sa totalité et à tout moment)
Actifs financiers divers*	Autres obligations diverses*
Création de monnaie fiduciaire	Création de provisions
	Actifs excédentaires ou «fonds propres non pondérés»

* varient selon: la forme juridique du contrat, l'ordre de collocation en cas d'insolvabilité du débiteur, l'échéance des créances, les droits d'option de la banque ou du débiteur, la monnaie de dénomination, la liquidité, la complexité, la standardisation et la partie contractante (suisse/étrangère, solvabilité, etc.)

À première vue, il n'y a là rien de particulier. En effet, le rôle d'un intermédiaire financier consiste justement à assurer la liaison entre les créanciers et les débiteurs, et à leur permettre de traiter l'un avec l'autre.

Toutefois, cette architecture présente des failles. Elle rend la banque universelle vulnérable, car celle-ci est à la fois agent fiduciaire et débiteur face à un créancier, donc tenu d'honorer directement et complètement ses obligations. D'une part, lorsque la quote-part des fonds propres est faible, une perte d'avoirs à l'actif, même relativement petite, suffit à faire basculer une banque dans l'insolvabilité. D'autre part, dans le cas de faibles réserves en liquidités (pièces, billets, comptes auprès de la banque centrale), le retrait modeste mais soudain d'un dépôt peut, dans des situations défavorables, placer la banque face à des problèmes de liquidités.

Tant qu'il existe des conditions normales, un système de clearing efficace et un marché monétaire interbancaire très liquide, les banques peuvent faire face aux déficits de caisse momentanés en recourant à des emprunts à court terme sur le marché monétaire. Dans les années 1980 déjà, la tendance à réduire le taux minimal légal en réserves de liquidités reposait sur la confiance en l'efficacité du marché monétaire. Parallèlement, les standards minimaux en matière de régulation bancaire, introduits en 1988 et coordonnés au niveau international, ont mené à des quotes-parts en fonds propres plus faibles.

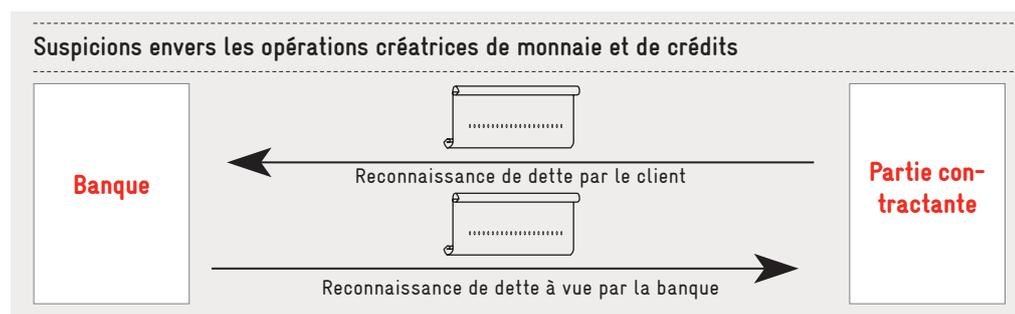
Ainsi, en cas d'incertitude sur le marché, il suffit d'une rumeur pour que le marché monétaire se tarisse pour un établissement financier et que son bon fonctionnement habituel soit perturbé. Conséquences possibles: les clients se ruent sur leur banque, y compris ceux qui n'ont pas besoin de cash mais qui veulent seulement se prémunir de tout risque, et – plus important encore aujourd'hui – il se produit une paralysie des échanges monétaires qui pourrait se propager sur le marché interbancaire.

1.3 Les opérations créatrices de monnaie critiquées

Les projets de réforme qui s'inscrivent dans la tradition de l'école de Chicago divergent sur plusieurs points. Néanmoins, ils s'accordent tous sur une chose: la → «*création de monnaie*»¹ par les opérations impliquant des crédits ou des avoirs doivent être strictement interdites aux banques de dépôt.

Les partisans d'une réforme pour une monnaie pleine considèrent comme une injustice et une usurpation flagrante de compétences le fait que les banques de dépôt augmentent la «masse monétaire» en octroyant des crédits qui ne correspondent à aucun versement direct dans la monnaie légale. Selon eux, les banques auraient par là même le «privilège» de produire de la «monnaie» à partir de rien en tout simplicité, presque en un clic de souris, alors que les individus devraient travailler et épargner pour atteindre le même résultat. Un «privilège» qui devrait être réservé à «l'État» (et encore).

De plus, cette création de monnaie (et sa destruction en cas de crise), qui serait complètement libre et incontrôlée, constituerait un facteur essentiel de l'amplification des cycles conjoncturels, la masse monétaire augmentant en période de relance et diminuant en cas de récession.



¹ Les termes précédés d'une → sont définis dans le glossaire figurant à la page 8.

– Une architecture vulnérable aux crises

– Confiance dans un marché monétaire efficace

– Une rumeur suffit à provoquer des turbulences.

Qui crée la monnaie?

– Les banques de dépôt ne devraient pas être autorisées à créer de la monnaie.

– La création de monnaie et de crédits serait:

- «injuste»
- «abusive»
- «dangereuse»

Une conséquence du principe général de liberté contractuelle

Lorsque les banques de dépôt «créent de la monnaie» en octroyant des crédits à leurs clients, il ne s'agit pas d'un privilège; cette possibilité découle du principe général de liberté contractuelle. Celle-ci est d'ores et déjà limitée par des prescriptions en matière de liquidités et de fonds propres (même si ce n'est peut-être pas de façon suffisante). Une opération financière constitue un échange d'obligations. De plus, la *monnaie scripturale*, comme on l'appelle, n'est pas à mettre sur un pied d'égalité avec la monnaie de la banque centrale. Elle n'est pas un moyen de paiement légal. Nul n'est obligé d'accepter contre son gré de recourir à un virement bancaire pour honorer une dette en francs suisses. Un compte en banque est un engagement qui est accepté pour le paiement de manière volontaire et courante en temps normaux mais, juridiquement, il n'y a aucune obligation de le faire.

Deux types de banque

– Une banque «sûre» pour le trafic des paiements

– Une banque de crédit qui ne présente pas le risque de retraits massifs

Un nouveau système bancaire

2. Une architecture financière complètement nouvelle

2.1 L'architecture financière dans le modèle de la monnaie pleine

Dans le «modèle de la monnaie pleine», l'ancienne banque universelle se divise en deux entités hermétiquement séparées l'une de l'autre:

- **La banque de virement**, qui n'octroie aucun crédit et dont les éléments inscrits au passif ne sont constitués que de comptes de virement parfaitement liquides. Chaque franc dans ses avoirs représente exactement un franc dans la monnaie de la banque centrale. Sauf escroquerie, ce type de banque ne peut pas venir à cours de liquidités ni devenir insolvable. Elle est (du moins du point de vue nominal) la banque parfaitement sûre. Toutefois, elle limite les possibilités de placement pour les épargnants. De plus, elle ne leur offre aucun taux d'intérêt tout en leur demandant de payer des frais pour les services fournis (sûreté, tenue de compte précise et efficace, trafic des paiements fluide, etc.).
- **La banque de crédit résiduelle**, qui continue à afficher une réserve relativement faible en liquidités, à octroyer des crédits, à détenir plus ou moins de dettes encore autorisées et à posséder des fonds propres plus ou moins importants. Une banque de ce type ne court plus le risque d'être submergée par les demandes de retraits comme c'est le cas actuellement, car elle n'a plus de dépôts à vue inscrits à son bilan. Toutefois, son degré de vulnérabilité à tous les autres risques (manque de liquidités si l'emprunteur refuse soudainement de réinvestir leurs crédits roll-over, insolvabilité) dépend surtout d'un autre paramètre du nouvel ordre: l'épaisseur du «mur de séparation».

2.2 Quelle doit être l'épaisseur du mur de séparation?

Un point délicat de n'importe quel plan issu de l'école de Chicago concerne «l'épaisseur» du «mur de séparation» entre les dettes (à vue) réservées exclusivement aux banques de virement et les autres types de dette que peuvent encore pratiquer les banques de crédit résiduelles. Autrement dit, quels types de dette sont autorisés à quelle sorte de banque.

Bilan des banques dans un modèle de monnaie pleine

Actif	Banque de virement	Passif
	Réserves légales en liquidités complètement couvertes par les dépôts de la banque de virement	Dépôts/placements auprès de la banque de virement
	«Mur de séparation»	
	Banque de crédit résiduelle	
Encaisse de la banque résiduelle autres actifs financiers (crédits, etc.)		Dettes encore autorisées à la banque résiduelle Fonds propres

Si le mur était mince, c'est-à-dire si la banque de crédit résiduelle pouvait pratiquer presque tous les types de dette (y compris les dettes extrêmement liquides, à très courte échéance, ayant un haut degré de «moneyness» ou monéité, comme celles incluses dans les masses monétaires officielles M2 et M3), l'effet stabilisateur de la réforme sur le système resterait très modeste. À l'exception du risque des retraits massifs, aujourd'hui peu présent dans la pratique, presque tous les autres risques liés à la liquidité ou à la solvabilité des banques universelles existeraient encore.

Si, au contraire, la banque de crédit se voyait attribuer uniquement quelques sortes de crédit (plutôt à long terme, stables, non liquides) ayant un faible degré de monéité, la taille et la diversité des portefeuilles de crédits inscrits à l'actif des banques devraient nécessairement se réduire drastiquement, et le rôle d'intermédiaire financier devrait être assuré par une autre entité, moins efficace, dont la nature ne serait plus bancaire. Tous les projets de l'école de Chicago n'abordent pas du tout le problème de la même façon et, bien souvent, laissent même ce point en suspens.

2.3 Une transition en trois phases

Avant que la nouvelle architecture soit mise en place et permette une activité financière normale, le système devrait traverser trois phases critiques:

- 1- Préparation:** planification juridique, administrative et technique du changement de système, qui se produira à un jour J (ci-après «V-Day»).
- 2- V-Day:** jour de la sortie, décrétée par l'État, de l'ensemble des comptes inscrits au passif des banques et devant être transférés, et du remplacement de ces comptes par un prêt équivalent de la banque centrale. Parallèlement, l'État ordonne l'inscription des montants au passif des banques de virement et le financement de l'actif en monnaie de la banque centrale.
- 3- Remboursement des prêts transitoires de la banque centrale aux banques:** le volume des crédits inscrits à l'actif des banques, qui étaient jusque-là refinancés par des placements, doit être financé par une autre source, soit a) par de nouveaux engagements volontaires intervenant du côté des passifs et choisis parmi les contrats de refinancement encore autorisés, soit b) par un renforcement des fonds propres ou c) par des crédits non bancaires octroyés par des intermédiaires fiduciaires qui ne se portent pas garants (fonds de placement, prêts entre particuliers administrés par un intermédiaire). Plus le mur de séparation sera épais, plus le besoin de refinancement sera marqué. Ce refinancement pourrait provoquer des remous considérables sur les marchés financiers. En effet, ceux-ci sont par excellence des marchés tributaires des anticipations des acteurs, et cela déjà bien avant le V-Day.

_ Plus de banque universelle

Transition en 3 phases

_ Préparation

_ Modification des bilans

_ Refinancement

L'initiative «monnaie pleine» en Suisse

Le texte de l'initiative «monnaie pleine» interdit aux banques de crédit résiduelles de contracter des dettes sous forme de dépôts à vue.

L'accroissement périodique de la masse monétaire (probablement M1), constituée uniquement par la monnaie de la banque centrale après l'entrée en vigueur du nouveau système (V-Day), prendra la forme d'une somme versée sans conditions par la BNS à l'État et, éventuellement, directement aux citoyens.

Lors du V-Day, les dépôts à vue devront être rayés des bilans des banques (une entreprise gigantesque) et, afin de conserver le volume des crédits inscrits à l'actif, qui doit «rester en l'état», être remplacés par un prêt transitoire équivalent de la BNS aux banques.

Les emprunts provisoires devront alors être remboursés. Les moyens nécessaires devraient être dégagés notamment par le rachat de la dette publique par la BNS, afin que l'État ne soit plus endetté après le changement de système et la phase de transition.

Les projets suisses

_ Beaucoup de détails inconnus

_ De généreux prêts transitoires octroyés par la BNS

De nombreux obstacles

- Une préparation compliquée
- Une porte ouverte aux spéculations
- Un défi informatique
- Les prêts de la banque centrale: une boîte de Pandore

De nouvelles créances?

3. Le grand saut dans l'inconnu

3.1 Des remous à prévoir

Chacune des trois phrases de la transition s'accompagne de risques:

- **La complexité:** actuellement, les banques universelles gèrent des montants gigantesques et une diversité stupéfiante de contrats à l'actif et au passif (bilan d'une banque universelle). De plus, il existe une multitude de parties contractantes dispersées dans le monde entier. Rien que de préparer le V-Day serait un projet ambitieux et nécessiterait beaucoup de temps. Toutes les banques seraient touchées.
- **Les réactions des acteurs financiers:** il est peu probable que l'ensemble des acteurs financiers en Suisse et à l'étranger envisageraient sereinement le V-Day. Par conséquent, il faudrait prendre des mesures pour prévenir les opérations financières défensives, agressives ou visant plus généralement à profiter de la situation, des opérations qui pourraient ébranler le système. Mais quelles mesures prendre? Et quelles réactions cette situation préventive exceptionnelle provoquerait-elle? Il ne serait donc pas exclu que la création de la monnaie suisse se délocalise à l'étranger.
- **L'informatique:** si on fait abstraction des pannes informatiques, le V-Day devrait être la partie la plus anodine de la réforme. Il pourrait suffire de fermer les marchés financiers pendant un jour et de programmer soigneusement un clic de souris géant pour modifier le passif des banques résiduelles et inscrire la monnaie de la banque centrale et les dépôts des opérations au bilan des banques de virement.
- **Les prêts transitoires de la banque centrale:** les banques de crédit résiduelles ne pourront rembourser leurs emprunts à la banque centrale que dans la mesure où leurs débiteurs auront remboursé les dettes contractées avant le V-Day ou de nouveaux clients avec de nouveaux contrats auront pu remplacer la banque centrale. Si le remboursement devait ne pas se dérouler comme prévu, les autorités seraient contraintes de prendre des mesures d'urgence qui pourraient déboucher sur un régime spécial permanent d'économie planifiée.

Après la consolidation de la nouvelle structure financière, les banques de crédit résiduelles ne pourront remplir plus qu'une partie de leur ancienne fonction d'intermédiaires financiers. La taille de cette «partie» dépendra de l'épaisseur du «mur de séparation». Il y a là un dilemme: un mur mince permettrait de réduire les remous engendrés par la transition, mais les risques du système seraient presque tout aussi importants qu'auparavant. Un mur épais, au contraire, permettrait, à l'issue de la réforme, de supprimer de nombreux risques existant avec les banques universelles, mais le processus de transition

Comment rembourser les prêts transitoires de la banque centrale?

Les prêts transitoires de la banque centrale inscrits aux bilans des banques ne pourront être remboursés que dans la mesure où:

- les banques pourront contracter de nouvelles dettes dans des formes désormais autorisées, et/ou que
- les banques demanderont le remboursement de la plupart de leurs prêts à la date d'échéance, et/ou que
- l'État remplacera le crédit de la banque centrale et deviendra le créancier et le bailleur de fonds permanent des banques, et/ou que
- des intermédiaires financiers non bancaires offrent aux débiteurs des banques les moyens de rembourser leurs emprunts.

Les partisans de l'initiative semblent penser que ce problème pourrait être résolu élégamment grâce au rachat des dettes publiques par la banque centrale. Certes, cela remplirait les poches des anciens créanciers de l'État, suisses et étrangers. Toutefois, une telle opération, comme le refinancement du volume des créances, serait très incertain.

pourrait provoquer des troubles qui remettraient tout le projet en question et qui, au lieu de nous faire atteindre un nirvana de politique monétaire, pourrait entraîner un état spécial permanent et totalitaire. Cela est d'autant plus inquiétant qu'une réforme visant la monnaie pleine est pratiquement irréversible (contrairement, par exemple, à un taux de change fixe ou à des contingents à l'immigration). Enfin, un mur épais réduirait à un minimum l'activité d'intermédiaire financier propre aux banques, ce qui causerait des désagréments considérables aux investisseurs et aux emprunteurs. Le financement du crédit par le système bancaire, qui prédomine aujourd'hui, ne serait plus possible.

3.2 Le «monétatif»: une nouvelle banque centrale avec de vieilles faiblesses

Dans le modèle de la monnaie pleine, à l'issue du remboursement gigantesque des dettes publiques, un quatrième pouvoir (appelé «le monétatif»), composé de spécialistes hautement qualifiés et indépendants, ferait son apparition. Il déterminerait année après année un nouveau niveau optimal pour le crédit perpétuel, non générateur d'intérêts, octroyé à l'État par la banque centrale et alimenterait le compte financier de l'État avec de la nouvelle monnaie scripturale publique. Le volume de ces versements annuels serait calculé sur la base de données et de buts macroéconomiques objectifs. Ces montants finiraient sur les comptes de virement des ménages, des entreprises et des intermédiaires financiers suisses et étrangers à travers les dépenses publiques pour les salaires, les biens, les services et les transferts, ainsi qu'à travers les prêts octroyés par l'État aux institutions qui méritent d'être soutenues, et circuleraient ainsi entre les acteurs.

Les bénéfices réels de ce bouleversement profond restent incertains. En outre, il reste à savoir quelle masse monétaire, parmi les différentes existantes, le monétatif aurait désormais à gérer, et comment. Il ne pourrait contrôler pleinement que l'agrégat M1 (numéraire et comptes courants auprès des banques de virement). De plus, dans les débats publics et scientifiques, il n'y a pas unanimité sur les règles de régulation et les pouvoirs discrétionnaires optimaux permettant d'y dévier, en particulier si la banque centrale avait pour mandat principal de stabiliser le niveau des prix et d'assumer la responsabilité de protéger l'intérêt commun.

Par conséquent, il y a lieu de se montrer sceptique face à l'optimisme des partisans de la monnaie pleine en ce qui concerne l'indépendance de la BNS. Les banques centrales n'ont jamais été totalement indépendantes et tous les épisodes d'hyperinflation qu'a traversés l'histoire ont découlé d'actions ordonnées par l'État visant le financement public direct ou indirect. Certes, la création de monnaie par les banques a joué un rôle dans les crises financières. Toutefois, les cas d'hyperinflation ont systématiquement été le fait d'institutions gouvernées par l'État. Les dirigeants d'un pouvoir monétatif, qui auraient un rôle encore plus grand à jouer dans l'alimentation des comptes publics qu'il n'est habituellement le cas dans les pays ayant une banque centrale à moitié indépendante, pourraient avoir d'énormes difficultés à mener une politique monétaire tournée vers «l'intérêt commun», quel que soit le sens donné à ce terme.

Ainsi, l'observateur pragmatique peut se demander si la stabilité financière ne pourrait pas être améliorée grâce à des mesures plus modestes qui ne présenteraient pas le risque de dommages irréversibles. Dans des études antérieures, Avenir Suisse a montré comment renforcer le système financier grâce à des prescriptions plus strictes en matière de fonds propres, à une meilleure réglementation bancaire et à un régime d'exécution plus efficace [Schwarz, G./Meister, U. (2013) et Zürcher, B. (2010)]. Enfin, il faut rappeler que, dans notre système monétaire actuel, la banque nationale dispose déjà de tous les instruments pour limiter la création monétaire des banques commerciales, si telle est sa volonté.

En conclusion: l'instauration d'une architecture en accord avec le concept de monnaie pleine serait une réforme de l'ordre financier extrêmement complexe, onéreuse et risquée, dont l'issue serait tout à fait incertaine.

– Quels types de dette autoriser?

Autorité monétaire centrale

– «Planification» centralisée de la masse monétaire

– Une réforme bénéfique?

– L'indépendance de la BNS à risque

– Privilégier une réforme progressive

Glossaire**Création de monnaie scripturale par les banques**

Ouverture de comptes courants, que les créanciers des banques peuvent mobiliser pour payer des partenaires prêts à accepter ce solde à titre de paiement. De tels comptes font généralement partie de la masse monétaire. Dans un système de monnaie pleine, ils ne sont possibles que si le montant a été versé en monnaie de la banque centrale auprès d'une banque de virement.

Monnaie scripturale

La monnaie scripturale est un moyen de paiement qui peut être utilisé dans le système bancaire pour effectuer des virements d'un compte courant à l'autre par jeu d'écritures. Il s'agit d'un agrégat économique opposé à l'argent liquide.

Contact

AVENIR SUISSE
Indépendant – mais pas neutre

Rotbuchstrasse 46
8037 Zurich

Jörg Baumberger

Prof. honoraire. Université de Saint-Gall – School of Economics and Political Science

Rudolf Walser

Dr.oec., Senior Consultant
Avenir Suisse

+41 (0)44 445 90 09
rudolf.waser@avenir-suisse.ch
www.avenir-suisse.ch

Conclusions: privilégier une réforme progressive

Les arguments en faveur de la monnaie pleine partent d'une prise de conscience tout à fait juste de la vulnérabilité systémique des banques universelles traditionnelles. Toutefois, un transfert des comptes courants vers une pure banque de virement ne changerait guère cette situation.

Les marchés financiers ayant tendance à réagir aux projets de réforme radicaux bien avant leur réalisation, on court le risque de provoquer, avant le jour J, des remous qui déboucheraient non pas sur un monde meilleur mais sur un régime d'économie planifiée.

Les banques centrales disposent, aujourd'hui déjà, des instruments nécessaires pour contrôler la masse monétaire de façon suffisamment précise. La réforme visant la monnaie pleine ne résoudrait pas le problème de savoir ce qu'elles doivent gérer, et comment.

En raison du rôle accru de la banque centrale dans le financement public, le postulat de l'indépendance de la BNS ne serait plus qu'un vœu pieux.

Il existe des réformes du système financier permettant d'améliorer considérablement la stabilité du système de manière contrôlée, sans pour autant introduire les risques difficilement maîtrisables liés à la réforme de la monnaie pleine. Une mesure possible consisterait à relever progressivement la quote-part des fonds propres.

La monnaie pleine n'est pas plus pleine qu'un billet de banque de la BNS. Elle ne prétend pas refléter quoi que ce soit de réel.

Publications complémentaires:

Bischofberger, A./Walser, R. (2013): Zentralbanker als Zauberlehrlinge?, document de travail d'Avenir Suisse

Simons, H. (1948): *Economic Policy for a Free Society*, Chicago: University of Chicago Press

D'autres travaux importants de Simons: *Debt Policy and Banking Policy*, *Review of Economics Statistics* (1946), 28(2), 85-89

Banking and Currency Reform (1933), manuscript, in Warren Samuels, ed., *Research in the History of Economic Thought and Methodology*, Archival Supplement, Vol. 4, Greenwich, CT: JAI Press

Également d'intérêt:

Fischer, I. (1935): *100% Money*, Works Vol. 11, ed. and introduced by William J. Barber, London: Pickering & Chatto, 1997.

Huber, J. (2011), *Monetäre Modernisierung: zur Zukunft der Geldordnung*, 2^e éd., Marburg: Metropolis.

Philips, R. (1994): *The Chicago Plan & New Deal Banking Reform*, M.E. Sharpe, Armonk/NY

Verein Monetäre Modernisierung (Hrsg.) (2012): *Die Vollgeld-Reform: Wie die Staatsschulden abgebaut und Finanzkrisen verhindert werden können*. Avec des contributions de Hans Christoph Binswanger, Joseph Huber et Philippe Mastrorardi, 2^e éd.

Schwarz, G./Meister, U. (Hrsg.) (2013): *Ideen für die Schweiz. 44 Chancen, die Zukunft zu gewinnen*, Verlag Neue Zürcher Zeitung et Avenir Suisse

Zürcher, B. (2010): *Too Big to fail und die Wiederherstellung der Marktordnung*, document de travail d'Avenir Suisse